PROCES VERBAL DE SÉANCE DU BUREAU
Du 28 novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres en exercice : 11

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 16 heures, le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit, dans les locaux du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François PERILHOU, Président.

Communautés membres	**Présents (6)**	**Excusés (4)**	**Absents (1)**
CC les Sorgues du Comtat		Jean BERARD	Jean-Claude RUSCELLI
CC du Pays Réuni d'Orange	Alexandra CAMBON	Xavier MARQUOT	
CC Vaison Ventoux	Jean-François PERILHOU, Gérard RAINERI		
CC Aygues Ouvèze et Provence	Pascal COMBE		
CA Ventoux Comtat Venaissin		Patrice FLAGEAT	
CC des Baronnies en Drôme Provençale	André DONZE, Sébastien BERNARD	Louis AICARDI	
CC Ventoux Sud	Non représentée au Bureau		

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION :
Mme Audrey CECCALDI, directrice du SMOP,
M. Laurent GUERRY, animateur PAPI du SMOP
Mme Audrey SCLALACQUA, assistante administrative et comptable du SMOP

M. Jean-François PERILHOU, Président, fait l'appel des délégués présents. Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTREVAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur le Président propose que M. RAINERI soit désigné secrétaire de séance.

A l'unanimité, M. Gérard RAINERI est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Monsieur le Président soumet au vote du Bureau le procès-verbal (PV) de la réunion Bureau qui s'est tenue le 10 octobre 2022.

Suffrages exprimés : 6 **Pour : 6** **Contre : 0** **Abstention : 0**
À L'UNANIMITÉ

Décision du Bureau

1. Décision 2022-05-B : Choix du prestataire pour la mission d'assistance à maitrise d'ouvrage pour l'élaboration et la préparation du PAPI complet de l'Ouvèze Provençale

Le marché concerne une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la rédaction du PAPI complet de l'Ouvèze Provençale.

La prestation est passée sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée maximale de 18 mois, reconductible une fois et comprend des prestations :

La présente prestation comprend :

- une partie « forfaitaire » qui constitue le socle de la prestation intégrant le bilan du PAPI d'intention [2017-2023] et l'établissement d'un dossier de candidature d'un second PAPI, répondant au cahier des charges PAPI, en vigueur au moment de la labellisation (cf. cahier des charges " PAPI 3" de 2021) à savoir :

- Phase 1 – Bilan du PAPI d'intention [2017-2023] et mise à jour du diagnostic du territoire ;
- Phase 2 – Gouvernance du programme et élaboration d'une stratégie adaptée aux problématiques identifiées dans le diagnostic ;
- Phase 3 – Elaboration concertée du programme d'actions ;
- Phase 4 – Analyse Coût-Bénéfices et Multicritères
- Phase 5 – Analyse environnementale du PAPI
- Phase 6 – Animation de la consultation et de la concertation du public
- Phase 7 – Plan de communication du PAPI
- Phase 8 – Rédaction du dossier d'agrément et présentation aux services instructeurs avec levée des réserves éventuelles émises par l'instance ad hoc.

- des prestations complémentaires à prix unitaires qui pourraient s'avérer nécessaire pour réviser ou compléter une des étapes de ce dossier (organisation de réunions supplémentaires, de réunions publiques, journées supplémentaires de travail de technicien et d'ingénieur).

Cette prestation a été estimée à 120 000 € TTC.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

À la suite de la consultation menée conformément au Code de la Commande Publique, 2 offres ont été déposées sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'analyse des offres a été menée dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Suite à la présentation du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Bureau de retenir l'offre proposée par MAYANE ECO & GOUV/CEREG ingénierie pour un montant de 135 810,00 € TTC :

Suffrages exprimés : 6 **Pour : 6** **Contre : 0** **Absentions : 0**
A L'UNANIMITE

Questions diverses

Mme CECCALDI fait un point sur les démarches engagées suite la résiliation du contrat d'assurance par Groupama le 31/12/2021 :

- Consultation menée au niveau national à l'automne 2021 pour un marché comprenant 4 lots :
  - Lot1 : Dommage aux biens
  - Lot2 : Responsabilité civile
  - Lot3 : Véhicules à moteur
  - Lot4 : Protection fonctionnelle des agents et élus

  Cette consultation, menée avec l'appui d'un AMO, s'est révélée infructueuse pour les lots 1 et 2. Les Lots 3 et 4 ont été confiés à Pillot.

- Faisant suite à cette consultation et à de multiples sollicitations, Groupama accepte de propose un contrat « dommage aux biens » partiel (couverture des locaux, matériels, stations de pompage) en avril 2022.
  La possibilité d'une proposition de contrat par Groupama par suite du dépôt complet d'un dossier de demande d'autorisation du système d'endiguement de classe B est évoquée.
  Faisant suite à cet échange, une copie du dossier complet et du courrier de réception par les services de l'Etat pour instruction sont transmis dès juillet 2022 en vue d'obtention d'une proposition (RC et Dommages aux biens complète).

- En septembre 2022, en l'absence de proposition de Groupama, une nouvelle consultation nationale est menée pour le lot « responsabilité civile ». Aucune offre n'est déposée à l'issue de la consultation.

- En octobre et novembre 2022, plusieurs échanges téléphoniques avec Groupama aboutissent à :

  - L'envoi d'une copie d'un courrier des services de la Préfecture attestant l'instruction en cours du dossier d'autorisation dans l'espoir d'aboutir à une proposition de contractualisation (RC + Dommages)
  - Une demande de couverture RC « partielle » (hors systèmes d'endiguement), qui permettrait de pallier au mieux dans l'attente d'une réponse finalisée.

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTREVAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Entrechaux, le 01 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,
Gérard RAINERI

Le Président,
Jean-François PERILHOU

SYNDICAT MIXTE L'OUVEZE PROVENÇALE
ENTRECHAUX
84340

SYNDICAT MIXTE DE L'OUVEZE PROVENCALE
300, avenue des Princes d'Orange, 84340 ENTRECHAUX - 04.90.46.09.43 - accueil@ouveze-provence.fr